

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 5 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. MARY, BASTELICA, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Adjoint au Maire, M. VITALI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 5 mars 2012

Délibération N°2012 / 38

Débat d'Orientations Budgétaires 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En son article L2312-1 le Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un débat sur les orientations générales qui vont être mises en oeuvre pour l'année doit précéder le vote du budget.

Ce Débat, qui se tient tous les ans avant le vote du Budget, revêt un caractère règlementaire mais permet aussi d'afficher une volonté politique.

Le Budget qui en découle est ainsi le porteur d'une vision politique du territoire. Il est l'instrument de l'action de la Commune et le catalyseur de l'aspiration des Elus pour le territoire.

Cette année 2012 se profile accompagnée de motifs d'espoirs et de grandes incertitudes. Au rang des avancées, bien sur, une perspective financière stable et sereine pour le Budget Communal. La rigueur de gestion imposée depuis de nombreuses années continue de porter ses fruits : une stabilité de la pression fiscale et des marges de manoeuvre pour les projets communaux.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'Exécutif municipal.

Les choix et objectifs que nous retiendrons doivent évidemment intégrer les éléments macro-économiques qui vont déterminer l'évolution de nos capacités financières. La Ville d'Ajaccio doit poursuivre l'action engagée depuis 2009 visant à assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager un autofinancement suffisant pour maintenir notre niveau d'investissement et donc soutenir l'emploi et également pour pouvoir moderniser et renouveler nos équipements.

Le contexte international et national

Aux États-Unis, la croissance du produit intérieur brut (PIB) ne dépasserait pas 1,5 % en 2011. Le net rebond observé l'an dernier, essentiellement imputable au soutien des politiques économiques, a laissé place à un ralentissement dès le début de l'année. L'investissement et la consommation privée ne retrouveraient pas de dynamisme avant la fin de l'année, dans un contexte plus général d'incertitude sur la soutenabilité des finances publiques.

La croissance de **la zone euro** a subi un fort ralentissement au 2ème trimestre 2011 (+ 0,2 %, contre + 0,8 % au premier trimestre). Pour le reste de l'année, l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines pèserait sur le moral des acteurs économiques, portant la croissance du PIB sur une année à + 1,6 % (contre +1,8 % en 2010). Pour 2012, le Rapport économique, social et financier (RESF) anticipe un niveau de croissance légèrement moindre (+ 1,4 %).

En France, la progression du PIB est nulle au 2ème trimestre 2011.

D'après l'Insee, un rebond léger et de courte durée serait observable au 3ème trimestre, permettant d'atteindre une croissance annuelle de 1,7 % pour l'année 2011 selon le consensus des économistes, en légère accélération par rapport à 2010 (+ 1,5 %). En 2012, le

taux de croissance du PIB s'établirait à + 1,3 %. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de 0,0 % à + 2,5 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance. L'investissement sera malheureusement affecté, dans une certaine mesure, par un durcissement des conditions d'accès au crédit et, la consommation des ménages, par les effets des mesures d'austérité.

Aussi, afin de cerner les différents enjeux liés au contexte financier de cette année 2012 et aux orientations de la politique municipale, le rapport qui vous est présenté se propose d'étudier :

- le contexte économique et financier ;
- le contenu de la loi des finances 2012 sur son volet collectivités territoriales ;
- la situation financière de la Ville.
- Les orientations budgétaires

et de définir

- les axes et les projets que la Ville veut poursuivre
- les nouvelles orientations

I / LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

1) L'environnement économique

1.1. La crise de la zone Euro

La zone Euro est plongée dans une crise majeure qui repose essentiellement sur une crise de la dette souveraine, certains Etats comme la Grèce sont aujourd'hui au bord de la faillite. Des plans de rigueur se succèdent dans chaque pays, avec pour but essentiel celui d'éviter l'explosion de la zone Euro.

Avec la mise en place de larges plans de **consolidation fiscale**, alors que le **marché du travail** reste particulièrement **dégradé**, la consommation des ménages demeurera atone au cours des prochains trimestres.

Quant au soutien des exportations, il devrait continuer de s'affaiblir à moyen terme compte tenu du moindre dynamisme du commerce mondial.

Après une croissance qui s'est établie à +1,6 % en 2011, l'Europe verra sa croissance décélérer à 0,6% en 2012.

1.2. En France

Les marchés n'ont pas attendu la dégradation de la note souveraine américaine pour afficher leurs **doutes sur la solidité de la note française**. La France est désormais considérée comme un pays « du Sud » de la zone euro, caractérisé par un **fort endettement extérieur, ce qui s'est traduit récemment par la perte de la note triple A de la France**.

A cette dégradation de la note française, et après le démantèlement de banque DEXIA ont succédé les dégradations des notes de plus grandes banques nationales, qui sont celles les plus impliquées dans le financement des collectivités locales, au premier rang desquelles, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne, la Société Générale et le Crédit Agricole.

Avec la mise en place de **nouvelles réglementations macro-prudentielles**, qui imposent aux banques de se recapitaliser, les conditions d'accès au crédit pour les collectivités locales vont se durcir, le manque d'offre de financement par le secteur bancaire serait de 8 à 10 M€ en 2012, et l'étude pour la création d'une agence publique de financement des collectivités prévue à l'article 109 de la Loi de Finances 2012 n'a toujours pas abouti.

Une récession est envisageable

Après une croissance de **1,7% en 2011**, les experts économiques s'accordent pour prévoir un ralentissement progressif de l'économie, qui devrait croître de **+0,5% en 2012**.

Si les craintes de resserrement de l'offre de crédit aux entreprises, et de fort durcissement des conditions d'octroi se matérialisaient, l'économie française pourrait entrer en récession.

Le chômage : le marché de l'emploi s'est considérablement dégradé fin 2011, Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle Emploi, c'est-à-dire les personnes sans emploi "tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi" s'établit en décembre 2011 à 2,87 millions, en hausse de 1% sur un mois et de 5,6% sur un an.

Concernant la Corse, elle fait partie des régions les plus mal placées en termes de chômage. Le nombre de chômeurs dans l'île sont les plus mauvais enregistrés depuis le début des années 2000. Sur le mois de décembre, on a compté 17 900 chômeurs. Sur un an, la hausse est au final de 6,5 % en 2011, soit 940 personnes de plus au chômage.

Les comptes publics :

Depuis la révision constitutionnelle de 2008, l'Etat doit présenter des orientations pluriannuelles sur 4 ans. Le principal objectif de la programmation 2012-2015 est de s'inscrire sur une trajectoire de déficit public nul en 2016.

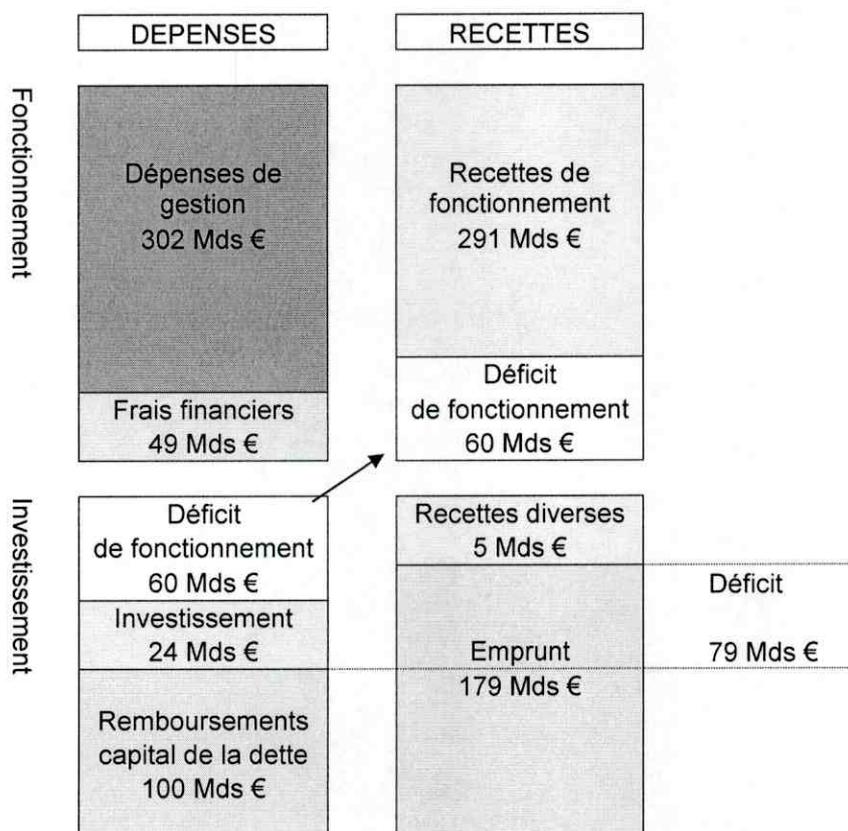
D'après les prévisions inscrites dans la loi de programmation, après un pic à 87,4% du PIB en 2012, la dette publique devrait décroître pour s'établir à 84,1% du PIB en 2015.

Trajectoire de réduction des déficits publics (en % du PIB)	2011	2012	2013	2014	2015
Etat et administration centrale	-4,8	-3,9	-2,8	-2,2	-1,6
Collectivités Territoriales	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,0
Sécurité Sociale	-0,8	-0,4	-0,1	0,2	0,5
Solde des administrations publiques	-5,7	-4,5	-3,0	-2,0	-1,0
Dette publique	85,5	87,4	87,3	86,2	84,1
Hypothèse de croissance économique		1,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Cette programmation de réduction des déficits publics repose sur une hypothèse de croissance positive tout au long de cette période, ce qui comme il a été dit plus haut, est loin d'être certain.

Il semble nécessaire ici de rappeler la structure du budget 2012 de l'Etat.

Un déficit prévisionnel de l'ordre de 79 Mds €, avec un fonctionnement en déficit de 60 Mds €.



Compte tenu de la pression financière que subit aujourd'hui notre pays, en particulier avec une tendance à la hausse des taux d'intérêts, et compte tenu de notre niveau d'endettement annuel qui est de l'ordre de 200 Mds €, chaque augmentation d'un point des taux d'intérêt entraîne 2 Mds € de charges d'intérêts cumulative, ce qui obère d'autant la programmation gouvernementale.

De plus, ce budget est basé sur un pari de croissance à 1%, dont la faisabilité aujourd'hui est largement remise en cause. Or, - 0,1 point de croissance, cela représente -1 Md € de solde budgétaire.

La politique de rigueur du gouvernement devrait dans ces conditions s'intensifier, et dans ce contexte, les collectivités locales ne manqueront certainement pas elles aussi d'être touchées.

2 - Les mesures issues de la loi de finances pour 2012 pour les communes

2.1 Potentiel fiscal et financier des communes

Le potentiel financier (PFI) devient pour l'Etat l'indicateur de ressources des collectivités.

La LFI 2012 met en place de nouvelles modalités de calcul des indicateurs de ressources des collectivités locales. En 2011, de manière transitoire le potentiel fiscal était calculé sur la base des données de taxe professionnelle de l'année 2009 et des données les plus récentes (2010) pour les impôts ménage. La LFI 2012 précise les dispositions d'ordre général adoptées en LFI 2011 pour le calcul des indicateurs de ressources. L'effort fiscal prend en compte ces nouvelles modalités de calcul.

Potentiel fiscal des communes

Bases x Taux Moyens Nationaux des TH, FB, FNB, CFE

+ CVAE

+ Taxe additionnelle sur le FNB

+ IFR

+ TASCOT

+ Prélèvement sur le produit des jeux, surtaxe sur les eaux minérales et redevance communale des mines

+ Compensation part salaire

+ Attribution de compensation

+ DCRT

+/- FNGIR

Potentiel financier des communes

Potentiel fiscal + dotation forfaitaire (hors compensation part salaire)

2.2 Poursuite du gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics se traduit pour la seconde année consécutive par le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. L'enveloppe normée à périmètre constant, sera comme en 2011 stabilisée en valeur (en euros courants).

Le montant de la DGF 2012 est reconduit à son niveau de 2011, 41,3 Md€ dont 23,7 Md€ pour la DGF des communes et des groupements

Modification des règles de calcul des composantes de la part forfaitaire de la DGF selon les différentes catégories de collectivités :

Pour couvrir la progression de certaines de ses composantes (croissance démographique et développement de l'intercommunalité à fiscalité propre) et abonder les dotations de péréquation, comme en 2011, la loi de finances de 2012 a prévu des redéploiements de crédits affectant en particulier ceux du bloc communal.

Ce qui se traduit par Gel de la dotation de base par habitant (reconduction des montants 2011 compris entre 64,46 et 128,93 €/hab en fonction de la population) et de la dotation « superficie ».

Concernant la Dotation de garantie, la loi de finances prévoit comme en 2011 un écrêtement en fonction de la richesse des communes en introduisant toutefois deux nouveautés : le relèvement du seuil du potentiel fiscal à 90% (75% en 2011) et de prélever les communes dont le potentiel fiscal (PFI) par habitant est supérieur ou égal à 90 % du potentiel fiscal national moyen. Le prélèvement est plafonné à 6% du montant de la dotation de garantie perçue en 2011.

2.3 Suppression de l'indexation des dotations de fonctionnement sur l'évolution de la DGF

Dotations de fonctionnement concernées par le gel des indexations (art. 7 de la LF 2012) :

- Dotation Générale de Décentralisation (DGD)
- DGD pour la formation professionnelle
- DGD de la collectivité territoriale de Corse
- Dotation de continuité territoriale de la collectivité territoriale de Corse
- Dotation spéciale instituteurs
- Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (dotation élu local).

2.4 Confirmation du gel des subventions d'investissement

Revalorisées jusqu'en 2009 sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques. Leurs montants sont maintenus en valeur et reconduits en euros courants 2011.

2.5 Renforcement de la péréquation verticale :

La LF 2012 prévoit une hausse de 4,6% de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) pour un montant de 60 M€. Cette bonification est financée par une minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (allocations compensatrices) : -14,5 % soit environ 100 M€ (-11,22 % en 2011).

Les modalités d'attribution dépendent comme les années précédentes de critères de classement des communes.

Les communes toujours éligibles positionnées dans la 1ère moitié des communes de + de 10.000 hab. Jusqu'au rang 484 verront leur dotation progresser.

Celles classées au-delà du rang 484 dont fait partie la commune d'Ajaccio (rang 540) deviennent inéligibles, et sortiront du dispositif entre 2012 et 2014 suivant les modalités suivantes 90%, 75% puis 50% respectivement en 2012, 2013 et 2014 du montant perçu en 2011.

2.6 Développement de la péréquation horizontale :

Mise en place du Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

Le FPIC vise à réduire les inégalités de ressources des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes. Il sera alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités les plus riches et bénéficiera aux collectivités les plus défavorisées. 4 238 collectivités sont potentiellement concernées en 2011 (2 599 EPCI à fiscalité propre et 1 639 communes isolées).

La LF 2012 définit la mesure de la richesse fiscale de manière très large pour le calcul du prélèvement. Il sera fonction du Potentiel Financier Agrégé (PFIA) au niveau intercommunal (qui est égal au potentiel financier de l'EPCI + le potentiel financier corrigé des communes membres) ou du Potentiel Financier (PFI) pour les communes isolées

Sont contributeurs les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le PFIA (Potentiel financier agrégé) /hab. (PFI par habitant pour les communes isolées) est supérieur à 90 % PFIA ou PFI moyen par habitant de leur groupe démographique.

Peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC, la moitié des collectivités classées dans l'ordre décroissant d'un **indice synthétique (IS)** de ressources et de charges

Comme pour le prélèvement, une fois l'attribution d'un ensemble intercommunal calculée, celle-ci est répartie entre l'EPCI et ses communes membres au prorata des ressources fiscales de l'EPCI et de ses communes membres.

En 2012, sur les bases du PFIA 2011, la CAPA devrait pouvoir bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. Le montant net devrait être de l'ordre de 343 k€, cette recette non encore notifiée, et incertaine sera le cas échéant inscrite au Budget Supplémentaire.

2.7 Un effort demandé au personnel.

La LFI 2012 ajoute au gel du point d'indice, une nouvelle mesure d'économies budgétaires, les agents publics ne seront plus rémunérés pour le premier jour de leur congé de maladie (art 105 de la LFI).

Les orientations budgétaires de notre commune doivent intégrer ces contraintes externes résultant du contexte international et de la loi de finances, mais également des contraintes internes qu'il est impératif de réduire rapidement afin de ne pas hypothéquer les années à venir.

II/ LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

Les premiers enseignements de la gestion 2011

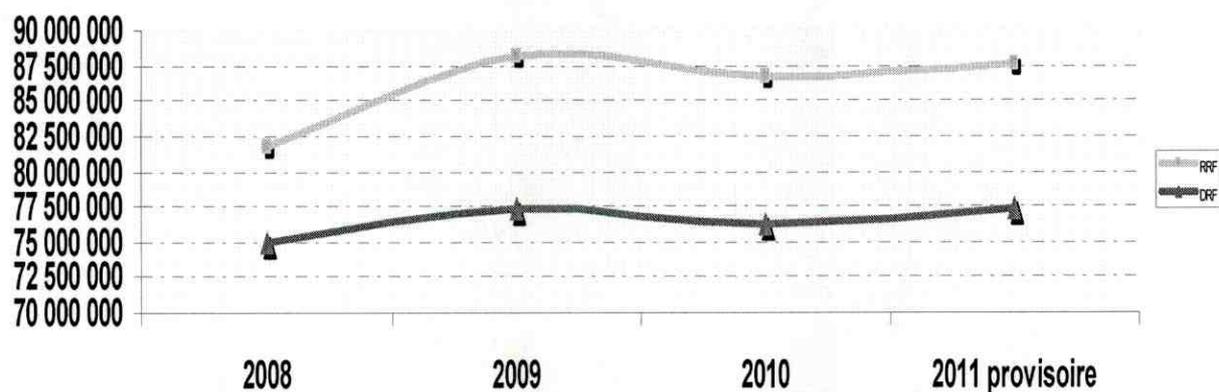
Au vu des premiers éléments connus de la gestion 2011, il apparaît que l'autofinancement a maintenu sa progression constatée depuis 2009. En effet, la conjugaison d'une progression des recettes de fonctionnement et d'une maîtrise de l'ensemble des dépenses de fonctionnement laisse présager d'une épargne brute maintenue par rapport au compte administratif 2010.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Base des comptes administratifs)				
	2008	2009	2010	2011 CA provisoire
DRF	77 794 066	80 252 929	79 033 646	80 518 000
Evolution annuelle	4.42%	3.16%	-1.52%	1.88%
en €/hab.	1 328	1 171	1 162	1 183
% annuel moyen	1.98%			

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Base des comptes administratifs)				
	2008	2009	2010	2011 CA provisoire
RRF	81 758 698	88 093 812	86 627 955	87 532 000
Evolution annuelle	2.19%	7.75%	-1.66%	1.04%
en €/hab.	1 395	1 285	1 273	1 287
% annuel moyen	2.33%			

En 2011, la progression constatée de 900 000 € en recettes de fonctionnement est inférieure à celle des dépenses de gestion qui croît à un rythme beaucoup plus important malgré la maîtrise des charges.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

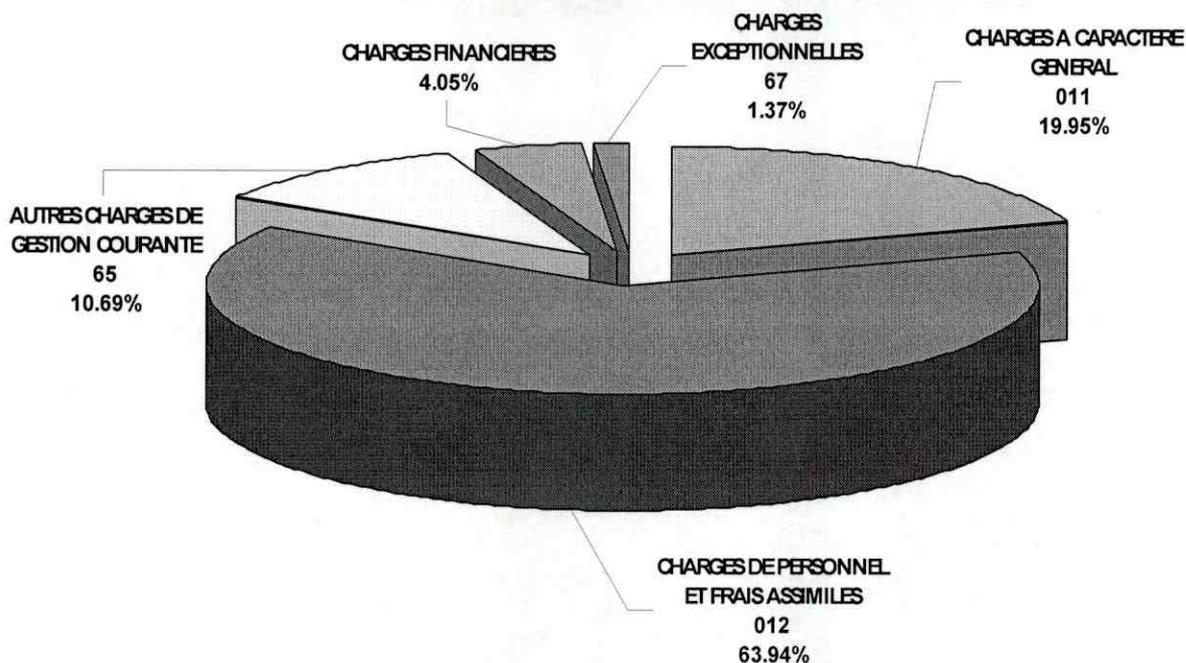


1) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent de l'ensemble des dépenses de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels, c'est-à-dire donnant lieu à décaissement

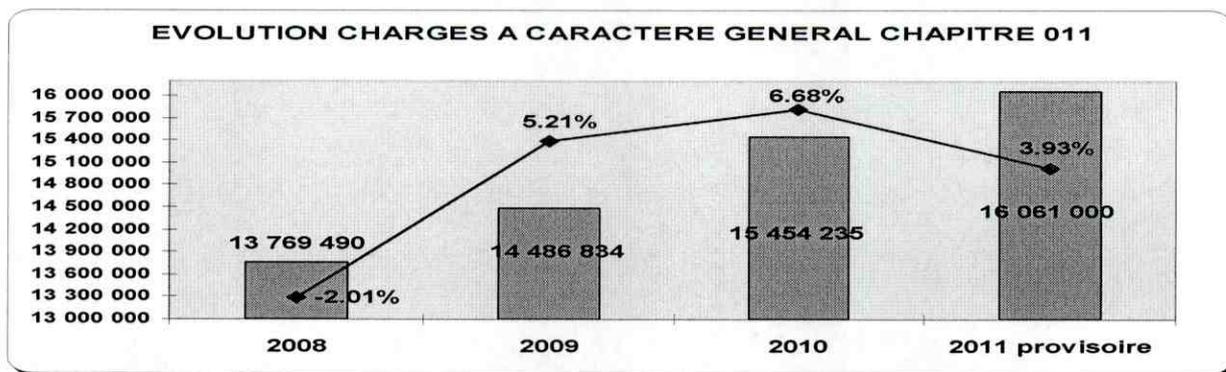
Chap	LIBELLE	ANNEE 2008	ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011 provisoire
TOTAL DEPENSES REELLES					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 769 490	14 486 834	15 454 235	16 061 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	49 501 466	50 573 234	51 414 235	51 484 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 975 072	10 911 720	8 131 605	8 604 000
66	CHARGES FINANCIERES	2 930 121	2 986 462	2 814 556	3 263 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 093 507	1 294 679	1 219 015	1 106 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 524 410	0	0	
		77 794 066	80 252 929	79 033 646	80 518 000

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT CA PROVISOIRE 2011

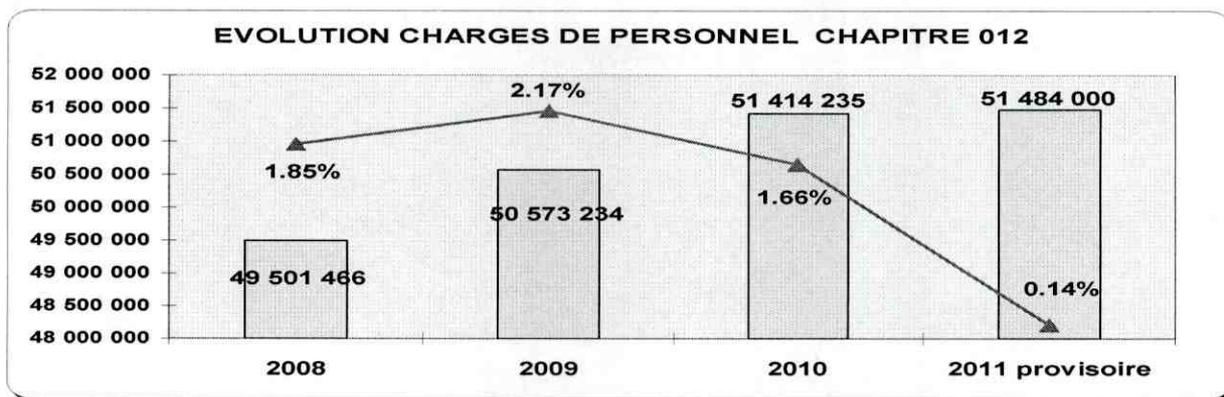


Les dépenses de fonctionnement de la Commune se composent essentiellement de quatre types de dépenses : les charges à caractère général (achats et charges externes), les frais de personnel, les charges financières et les charges de gestion courante :

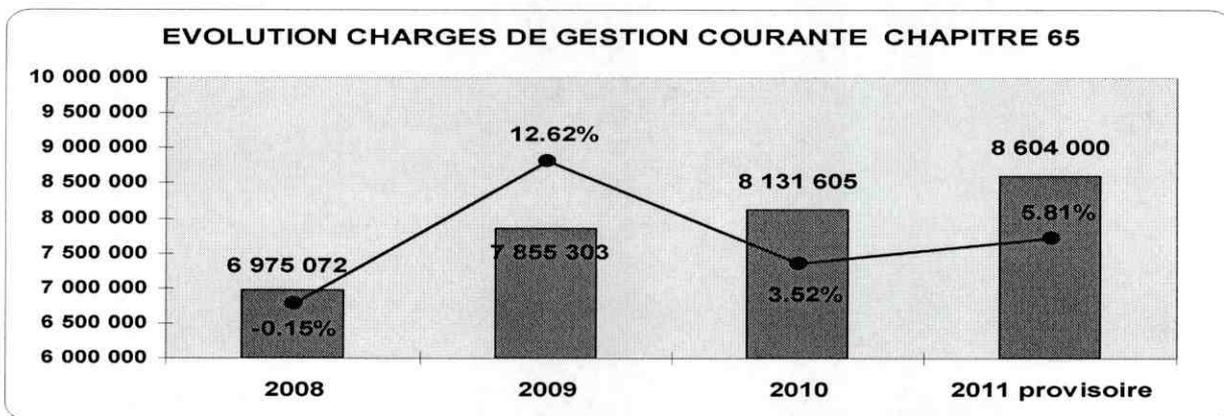
↳ **Les charges à caractère général** comprennent de nombreux postes de dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services. Leur charge est difficilement maîtrisable car l'évolution de leur coût ne dépend pas à court terme d'une volonté municipale. Malgré cela un travail d'analyse en profondeur des comptes est mené pour obtenir soit une baisse soit une meilleure maîtrise des charges sans impacter la qualité du service public.



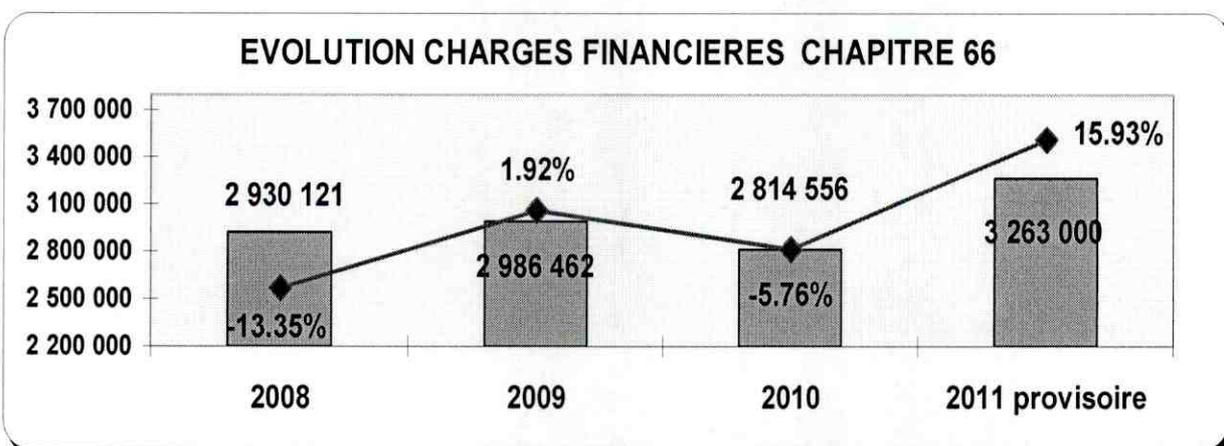
↳ **Les charges de personnel** enregistrent une des plus faibles progressions constatées depuis de très nombreuses années malgré l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants et la prise en compte des avancements d'échelons ou de grade. Les dépenses de personnel représentent près de 64 % des dépenses de fonctionnement.



↳ **Les autres charges de gestion courante** sont en progression liées principalement aux augmentations des participations obligatoires comme le SDIS, l'Ecole Nationale de Musique et des subventions de fonctionnement à l'OMT et au CCAS.



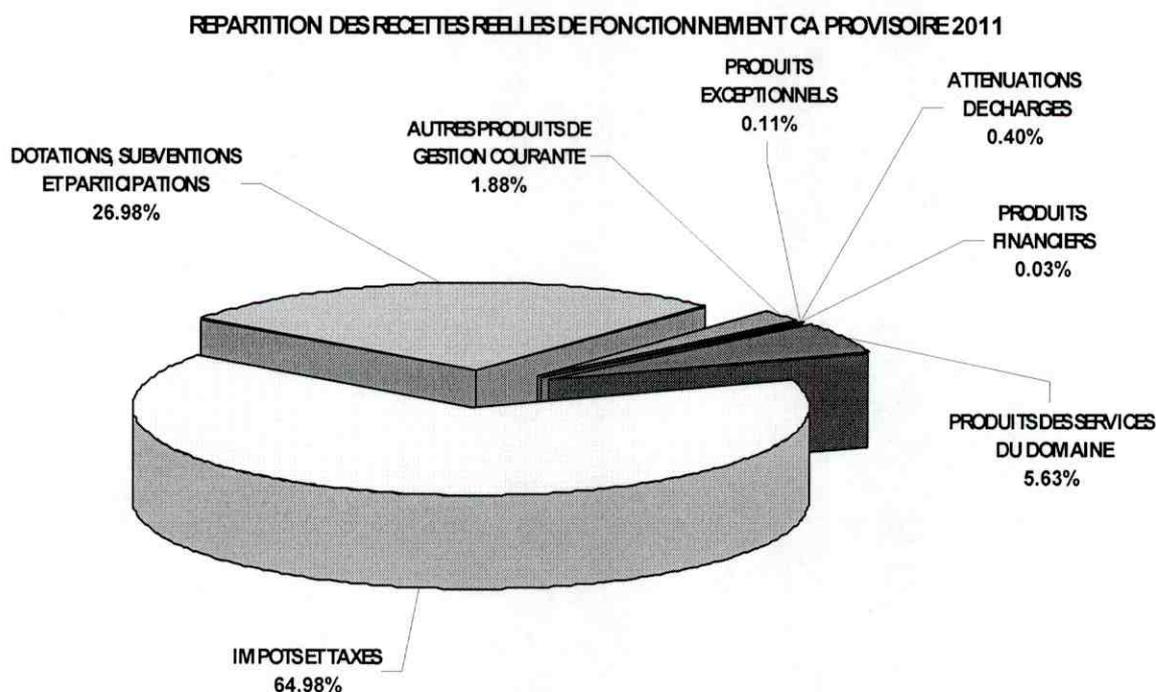
↳ **Les charges financières** enregistrent une progression de près de 16% liée aux intérêts refinancés suite aux renégociations avec Dexia et la Caisse d'Epargne. Hors refinancement l'évolution constatée est proche de zéro.



2) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de 1.04 % en 2011. Ces produits sont composés pour l'essentiel de recettes fiscales et de concours financiers de l'Etat, des subventions et participations des différents partenaires ainsi que les produits des services et les produits de gestion.

Chap	LIBELLE	ANNEE 2008	ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011 provisoire
TOTAL RECETTES REELLES					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	601 595	428 260	313 587	349 000
70	PRODUITS DES SERVICES	3 748 106	4 836 057	4 631 683	4 926 000
73	IMPOTS ET TAXES	52 797 160	53 653 229	55 439 456	56 881 000
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	22 662 773	24 236 943	24 427 876	23 613 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	996 529	1 039 708	1 512 545	1 645 000
76	PRODUITS FINANCIERS	93 460	48 628	53 824	22 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	859 075	326 577	248 984	96 000
78	REPRISES SUR PROVISIONS		3 524 410		
		81 758 698	88 093 812	86 627 955	87 532 000



↳ Si les produits des services et du domaine sont en progression, nous pouvons noter pour l'année 2011 un très net recul pour les dotations et les compensations de l'Etat ainsi que les versements des subventions et participations provenant des divers partenaires.

↳ Les impôts et taxes connaissent de nouveau une forte hausse (près de 2.60 %) liée notamment à la progression des bases. Autre recette remarquable en cette période de crise, la forte évolution des taxes additionnelles aux droits de mutations avec une réalisation supérieure de 510 000 € par rapport à la prévision budgétaire.

En conclusion, la volonté affirmée et la mise en œuvre depuis plusieurs années maintenant de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement porte ses fruits. En effet, la progression continue de l'épargne brute enregistrée depuis deux années semble se confirmer cette année encore.

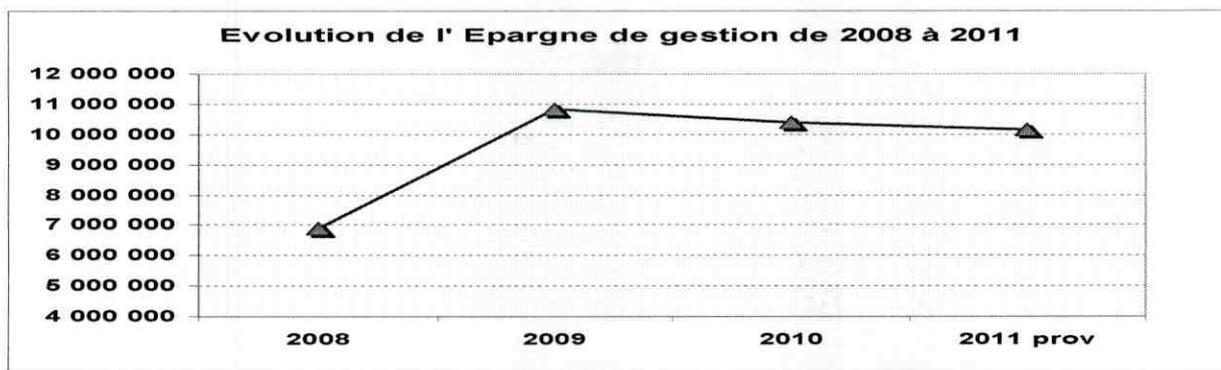
3) Les indicateurs d'épargne :

Constituée par l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion, l'épargne brute de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.

L'année 2011 marque la stabilisation de cet excédent qui est utilisé prioritairement pour couvrir les remboursements d'emprunts, puis pour financer une partie des dépenses d'investissement

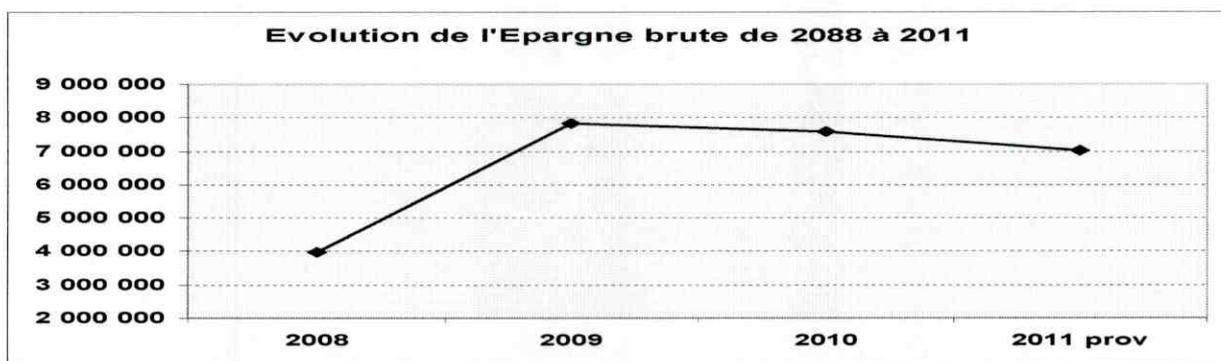
	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011 Provisoire
RRF	81 758 698	88 093 811	86 627 956	87 532 000
DRF hors frais financiers	74 863 946	77 266 467	76 219 090	77 255 000
Epargne de gestion	6 894 752	10 827 345	10 408 866	10 277 000
Epargne brute	3 964 631	7 840 884	7 594 310	7 014 000
Epargne nette	-2 058 337	1 386 311	1 142 355	396 500

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011 Provisoire
Epargne de gestion	6 894 752	10 246 884	10 408 866	10 277 000
Intérêts de la dette	2 930 121	2 986 462	2 814 556	3 263 000
Epargne brute	3 964 631	7 840 884	7 594 310	7 014 000
Capital remboursé	6 022 968	6 454 572	6 451 955	6 617 500
Epargne nette	-2 058 337	1 386 311	1 142 355	396 500



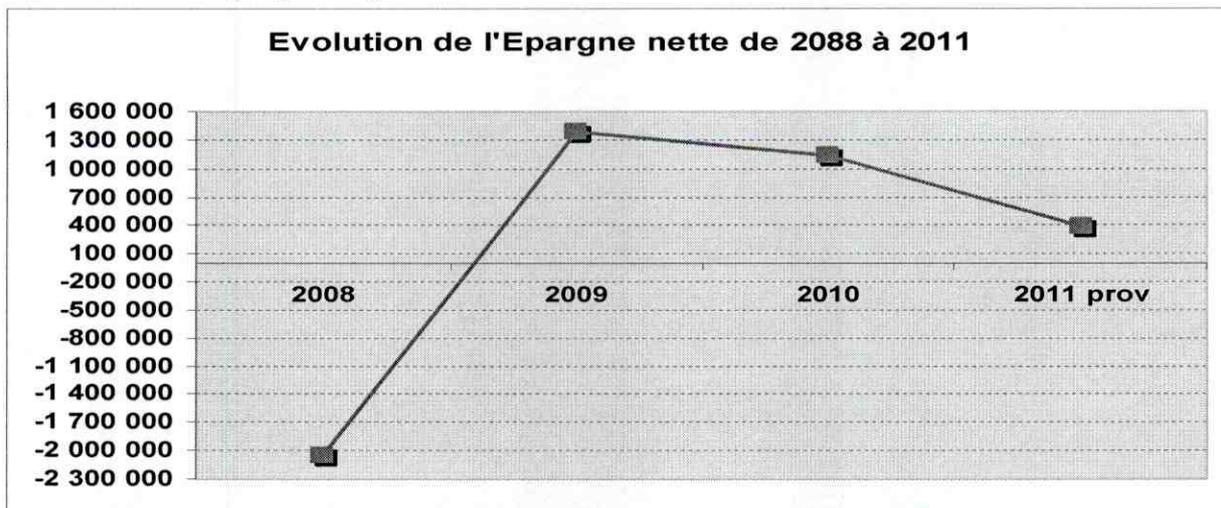
Cet indicateur est égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

L'épargne de gestion mesure la capacité de la collectivité à dégager sur sa section d'exploitation un solde positif destiné, en premier lieu, à payer l'annuité de la dette puis à financer les nouveaux investissements.

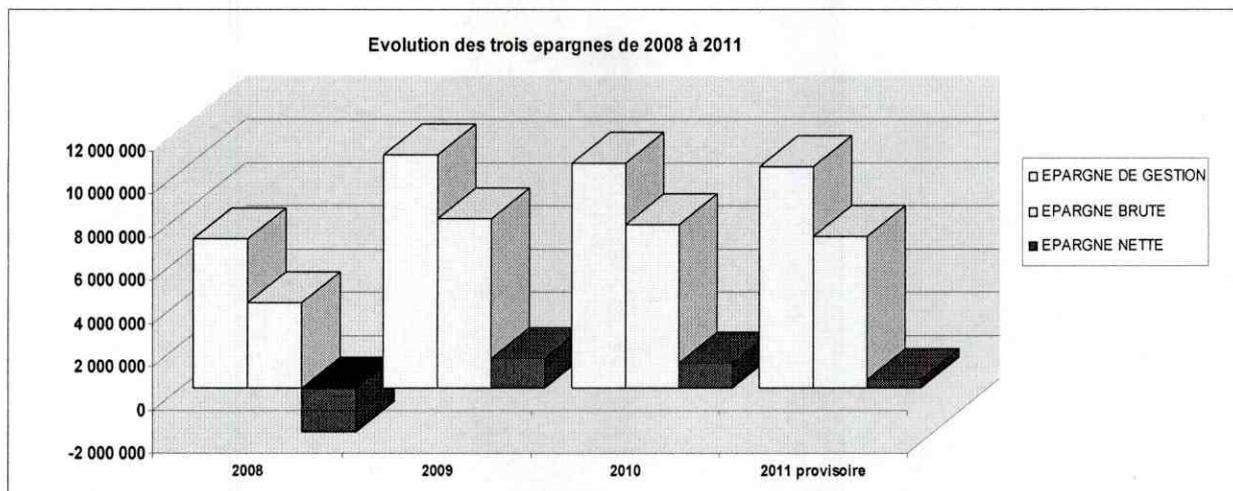


L'épargne brute intègre le remboursement des intérêts de la dette, dont on remarque la stabilité, ces dernières années, consécutivement au rééchelonnement opéré et à la chute des taux d'intérêts pour l'année 2011.

Malgré la stabilité du montant des remboursements des intérêts, l'épargne brute suit la courbe descendante de l'épargne de gestion.



Pour la troisième année consécutive l'épargne nette constituée reste positive.

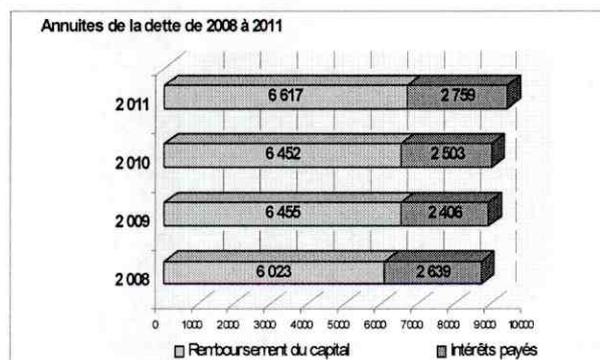
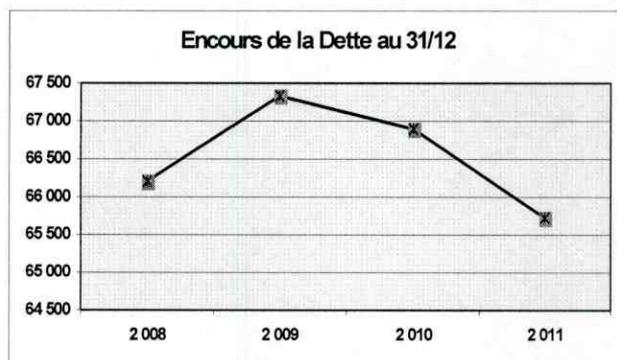
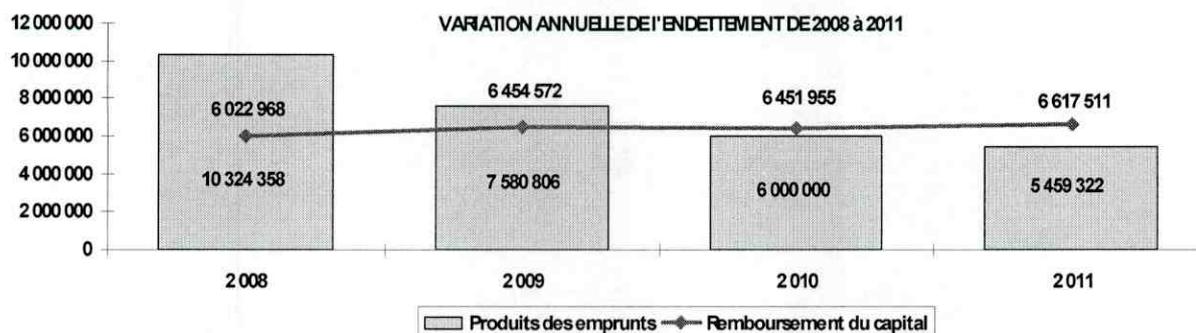


4) L'analyse de l'endettement

La Commune a stabilisé pour la deuxième année le recours à l'endettement. Au cours de l'année 2011, il a été procédé à des renégociations avec les banques Dexia et Caisse d'Epargne, afin de sécuriser au mieux notre endettement, notamment les emprunts indexés sur l'EUR/CHF.

L'endettement de la Ville au 31/12/2011 s'établit à : 65 731 052 € en diminution de 1.75 % par rapport à 2010.

	2008	2009	2010	2011
Encours au 31/12	66 214 962	67 341 195	66 889 241	65 731 052
Produits des emprunts	10 324 358	7 580 806	6 000 000	5 459 322
Remboursement du capital	6 022 968	6 454 572	6 451 954	6 617 511

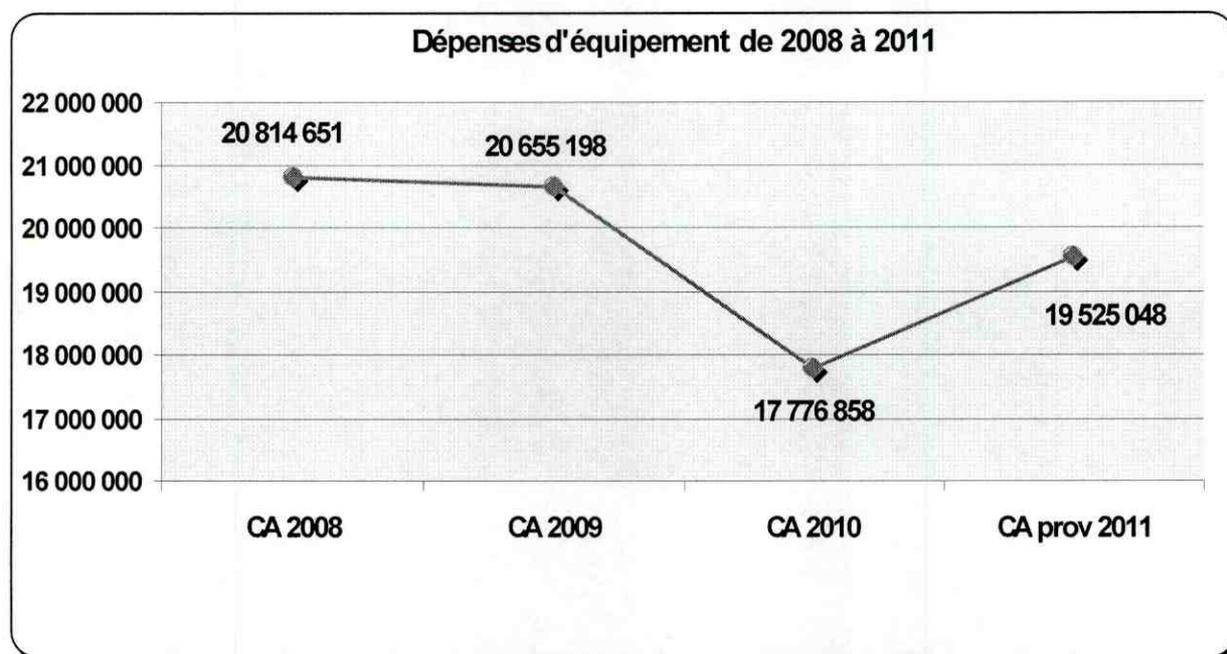


5) Les dépenses d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement :

chap	Intitulés	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011 Provisoire
16**	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 022 968	6 454 572	6 451 955	6 617 511
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	676 317	352 338	477 841	645 641
2042	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	135 403	300 328	314 118	251 529
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 165 060	1 790 021	2 259 500	2 811 719
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 618 853	17 772 218	14 397 231	15 713 280
45	TRAVAUX POUR TIERS	219 018	440 293	328 168	102 879
DEPENSES d'INVESTISSEMENT		26 837 619	27 109 770	24 228 813	26 142 559

**Le chapitre 16 tel que présenté dans ce rapport n'intègre pas les écritures de refinancement de la dette soit 24,793 millions d'euros en dépenses et en recettes



La moyenne des dépenses d'équipement de la commune depuis 2008 s'établit à 19.692 M €.

En 2011, le montant des réalisations des dépenses d'équipement s'établit à 19,5 M€, en nette augmentation par rapport à l'exercice 2010, et dans la moyenne des quatre dernières années.

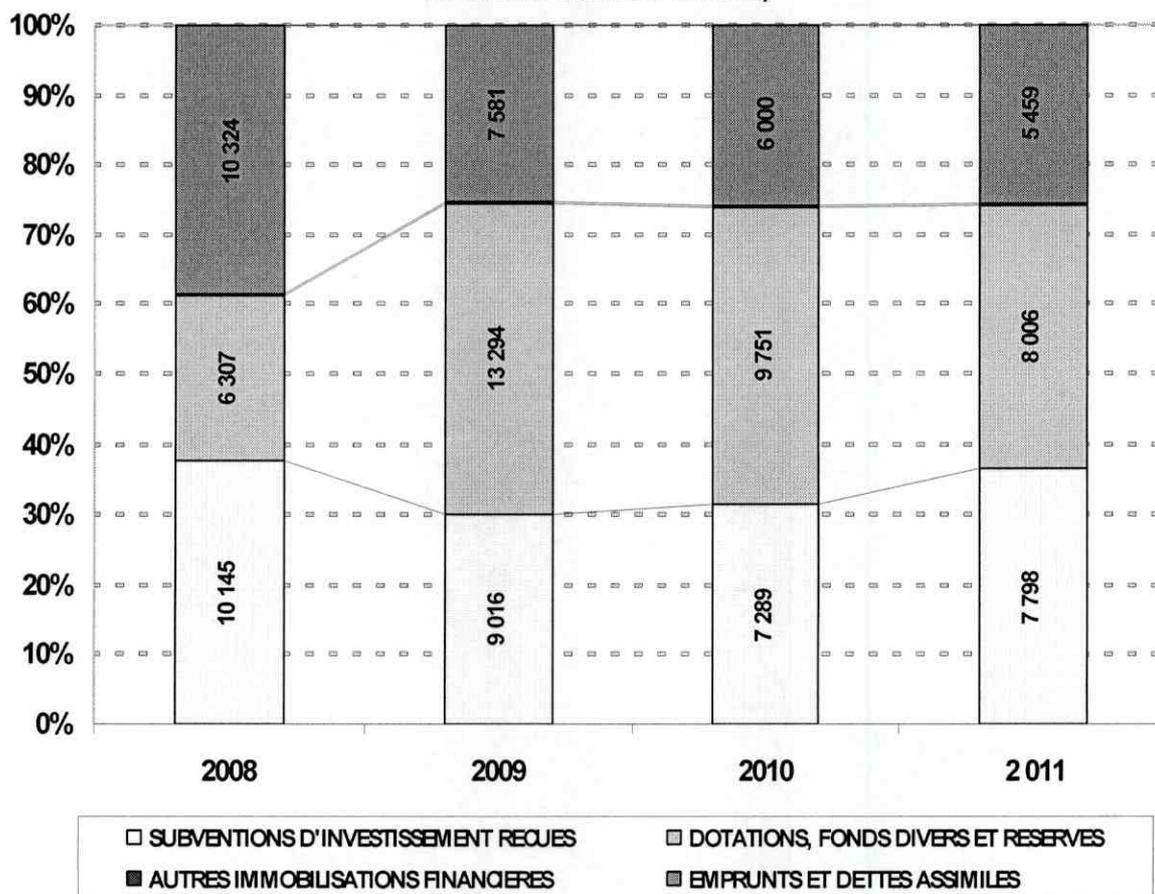
Les principales réalisations portent sur des opérations telles que le programme de voirie, la construction de l'école de Candia, l'opération Grand site de la Parata, la réalisation des jardins familiaux, l'extension du cimetière Saint Antoine, la construction de la halle des sports du Stiletto, l'aménagement du bassin de rétention d'Alzo di Leva. Certaines de ces opérations trouveront leur prolongement dans l'inscription de crédits de paiements au budget de l'exercice 2012.

Les recettes d'investissement :

chap	intitules	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011 Provisoire
10	DOTATIONS ET RESERVES	6 307 276	13 293 666	9 751 992	8 006 461
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 144 958	9 015 616	7 289 458	7 798 055
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 324 358	7 580 806	6 000 000	5 459 322
27	AUTRES IMMOS FINANCIERES	134 232	102 176	52 022	28 351
45	TRAVAUX POUR TIERS	113 715	465 740	16 106	10 353
RECETTES d'INVESTISSEMENT		27 024 539	30 458 004	23 109 578	21 302 542

**Le chapitre 16 tel que présenté dans ce rapport n'intègre pas les écritures de refinancement de la dette soit 24,793 millions d'euros en dépenses et en recettes

POIDS DES FINANCEMENTS DE L'INVESTISSEMENT (hors virement de la section de fonctionnement et en K€)



III/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

Les orientations budgétaires 2012 de la Municipalité, compte tenu d'un contexte économique difficile, et de la politique de restrictions mise en œuvre par l'Etat ont été élaborées avec le souci de rendre aux Ajacciens les services qu'ils sont légitimement en droit d'attendre, tout en veillant à respecter un équilibre difficile à trouver en raison de la stagnation de certaines des ressources et l'augmentation mécanique de certaines dépenses.

Pour l'élaboration du budget, la stratégie budgétaire retenue repose sur les axes prioritaires suivants :

- Le maintien des taux d'imposition communaux inchangés,
- La stabilité de nos dépenses de fonctionnement malgré une forte inflation,
- L'optimisation de nos moyens au regard des missions,
- La maîtrise de notre masse salariale,
- La poursuite de notre ambitieux programme d'investissements,
- Le recours modéré à l'emprunt à hauteur de 4,5 millions d'Euros

Cette prospective budgétaire pourrait évoluer en raison du nouveau dispositif prévu à l'article 58 du projet de la loi de finances pour l'année 2012 qui introduit un fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC). Il convient d'être extrêmement prudent et vigilant sur les conditions de mise en place de ce fonds.

A) - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'évolution moyenne estimée de budget à budget sera de l'ordre de 1.85 % répartie ainsi :

1. Au titre des recettes réelles

1.1 - Les concours financiers et compensation de l'Etat

L'ensemble des dotations de l'Etat sera en diminution du fait des orientations données par la loi de finances 2012. Ainsi le gel en valeur des dotations aux collectivités se traduira par une baisse de 2 % de certaines de nos dotations; à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine.

Les allocations compensatrices versées aux collectivités pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables sur les impôts locaux devraient être stables, voire en très légère progression du fait de l'augmentation de la part liée à la taxe d'habitation et des minorations des autres compensations prévues dans la loi de finances 2012.

1.2 - Le maintien des niveaux de l'attribution de compensation et une augmentation de la dotation de solidarité communautaire

L'enveloppe de la dotation de compensation versée par la CAPA est figée à hauteur des années précédentes soit 19 664 711 €, aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu pour 2012.

L'inscription budgétaire concernant la dotation de solidarité communautaire établie selon des critères liés à la population, au potentiel fiscal et aux charges des communes est portée à 3 751 300 € soit une progression de 4,33 %.

1.3 - La fiscalité :

Concernant la fiscalité directe locale, la Ville confirme, en 2012, l'engagement déjà pris les années antérieures de ne pas augmenter les taux, afin de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des Ajacciens.

Sur ce poste, l'année 2012 confirmera la bonne tenue des bases de notre territoire avec un produit global attendu aux environs de 27,9 Millions d'euros. Cette augmentation est due non seulement à la traditionnelle revalorisation annuelle des bases décidée par le Parlement mais également par l'évolution physique de nos bases.

1.4 - Les taxes diverses :

Leur niveau devrait rester stable par rapport à celui de 2011, à hauteur de 6 M€. Elles concernent les redevances perçues au titre de la taxe sur l'électricité, la taxe attendue sur le produit des jeux, la taxe concernant la publicité ainsi que les droits de mutation liés à la vente de foncier sur le territoire communal.

1.5 - Les produits de services :

Regroupant l'ensemble des recettes issues de la facturation des services, cette rubrique devrait enregistrer une variation à la hausse de l'ordre de 4.60 % due à la fréquentation accrue constatée en 2011 des équipements municipaux et autres services aux usagers (accueil petite enfance et jeunesse, cantines, Musée et activités culturelles)

1.6 - Les produits de gestion :

Cette rubrique comptabilise les revenus des immeubles, les redevances versées par les concessionnaires, ainsi que le remboursement de la part salariale des tickets restaurant.

Une augmentation des recettes comptabilisées à cette rubrique devrait être constatée essentiellement liée en partie à l'augmentation du remboursement de la part salariale sur la valeur faciale des tickets restaurants qui augmente en 2012.

2. Au titre des dépenses réelles de fonctionnement :

Le projet de budget des dépenses de fonctionnement a été construit dans la continuité des précédents, à savoir aux augmentations mécaniques liées aux dépenses de frais de personnel et aux contingents obligatoires ; un travail de fonds a été entrepris avec les différents services afin de stabiliser au mieux nos dépenses courantes de fonctionnement.

2.1 - Au titre des charges à caractère général :

Ces charges comprennent plusieurs dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service public dont les tarifs sont, peu ou pas, maîtrisables : combustibles, électricité, eau, gaz, fournitures diverses, baux, contrats de maintenance, carburants...

Les efforts de maîtrise des dépenses de ce chapitre qui ont déjà donné de bons résultats sur les exercices antérieurs seront poursuivis. En effet, il faut du temps pour infléchir certaines dépenses. Poste par poste, action par action, des arbitrages sont et seront rendus pour contenir les dépenses à caractère général sans impacter la qualité du service public.

2.2 - Au titre des frais de personnel :

En matière de dépenses de personnel, qui représente le premier poste de dépenses de fonctionnement, avec 64 % du total des dépenses réelles, leur maîtrise sera poursuivie avec une évolution moyenne de 0.50 % par rapport à 2011.

Il faut rappeler que suite à la décision du gouvernement de geler les salaires des fonctionnaires, la valeur du point d'indice base de calcul de leur rémunération ne devrait pas évoluer en 2012.

Dans le cadre d'une démarche de dialogue social, menée par la Direction municipale avec les représentants du personnel, il a été décidé :

- L'augmentation de la valeur du ticket restaurant passant de 5,90 € à 6.60 € au 1 janvier 2012, soit un coût supplémentaire à inscrire au budget de l'ordre de 172.000 €.

A la suite de ces décisions, pour atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale, il faudra mettre en œuvre une politique rigoureuse qui passe par :

- La maîtrise de la masse des heures complémentaires et supplémentaires ainsi que du régime indemnitaire par le biais d'enveloppes contraintes allouées par Direction
- Le contingentement du recrutement des agents saisonniers à une enveloppe prédéfinie et contrainte.
- Limiter le recrutement d'agents temporaires en encourageant les redéploiements internes.

2.3 - Les charges de gestion courante :

Ce poste de dépense verra son enveloppe progresser par rapport à 2011. Cette évolution est principalement liée aux augmentations des versements obligatoires comme la participation de la commune au fonctionnement de l'Ecole Nationale de Musique, du Service incendie, de la Mission locale ainsi que du CCAS de la ville.

Dans le contexte économique actuel, le concours de la collectivité au secteur associatif reste préservé ; il s'établit au même niveau que l'année 2011.

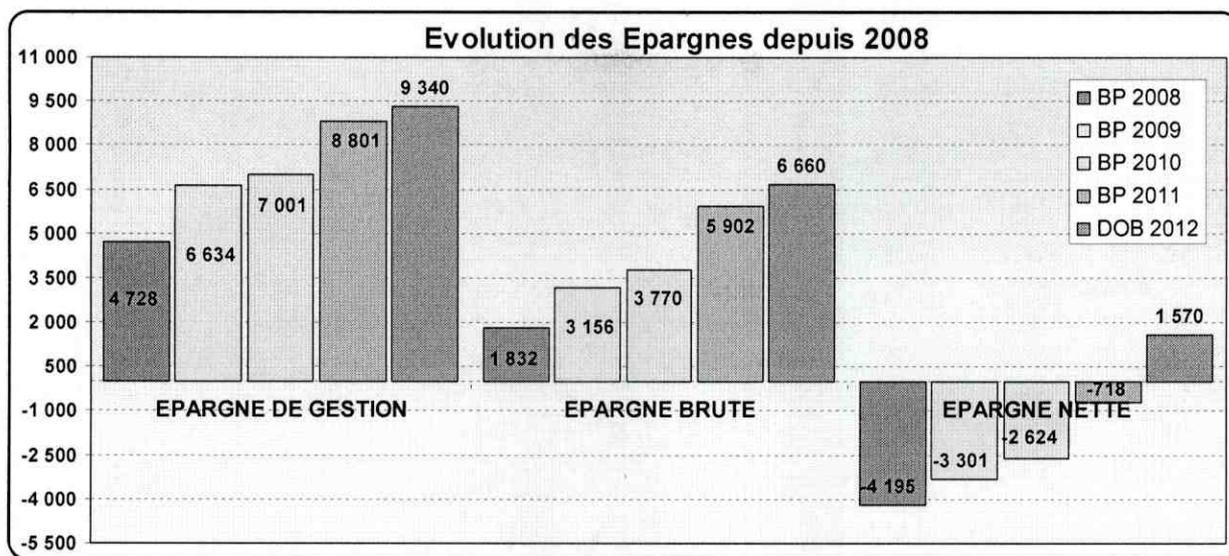
2.4 - Les frais financiers :

Ce poste qui représente 3% des dépenses de fonctionnement est évalué pour le budget 2012 à 2.681.000 €, La diminution de l'inscription budgétaire est liée pour l'essentiel à la baisse de l'encours de la dette ainsi qu'à la sécurisation de certains emprunts suite à leur refinancement.

Compte tenu de tout ce qui précède, la ville respectera le principe de l'équilibre réel imposé par les textes et se doit de dégager des marges de manœuvre à partir de la section de fonctionnement pour lui permettre de maintenir son niveau d'investissements.

	DOB 2012
RRF	87 990 000
DRF hors frais financiers	78 650 000
Epargne de gestion	9 340 000
Epargne brute	6 660 000
Epargne nette	+ 1 570 000

	DOB 2012
Epargne de gestion	9 340 000
Intérêts de la dette	2 680 000
Epargne brute	6 660 000
Capital remboursé	5 090 000
Epargne nette	+ 1 570 000



B) - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les ressources d'investissement

Elles sont composées du virement de la section de fonctionnement et des opérations d'ordre entre sections pour constituer l'autofinancement qui sera supérieur à celui de 2011 de 0.7 M€.

Après avoir rempli l'obligation de couvrir l'annuité de la dette en capital, le reliquat d'autofinancement s'ajoute aux subventions obtenues, au FCTVA, au produit des amendes de police, à la TLE qui continuera d'être perçue pour toutes les autorisations d'urbanisme antérieures au 01 mars 2012, à la nouvelle taxe d'aménagement qui vient en remplacement de la TLE à partir du 01 mars 2012 et à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de l'exercice.

Afin de diminuer notre niveau d'endettement, le recours à l'emprunt sera limité cette année à 4.5 M € pour le budget principal.

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses de cette section s'inscrivent en premier lieu dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) et de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) dont la plus grande partie pour 2012 et les exercices suivants est issue du programme ANRU et des travaux liés aux contraintes hydrauliques.

S'y ajoutent :

- Les opérations nouvelles d'investissement (travaux)
- les dépenses récurrentes de mise en conformité du domaine communal
- les acquisitions de biens meubles et immeubles

Les dépenses d'équipement brut seront maintenues à un niveau élevé compte tenu des opérations déjà engagées et de celles relatives à l'entretien du patrimoine communal. Ces opérations sont évoquées dans le cadre des axes prioritaires décrits ci-après.

LES AXES D'INTERVENTION POUR 2012

La ville orientera, en les adaptant, ses prestations et ses investissements au plus près des attentes des ajacciens en consacrant son budget :

- A l'amélioration du cadre de vie ;
- Au développement durable ;
- Au renforcement de l'action sociale ;
- A son attractivité culturelle, sportive et éducative.

PREMIER AXE STRATEGIQUE : AMELIORER LE CADRE DE VIE
--

a) ANRU et OPAH/RU

La convention du programme de rénovation urbaine des Cannes-Salines a été officiellement signée le 16 mars 2009.

2011 a vu l'engagement de plusieurs opérations prévues à la convention ANRU. Ainsi,

- La construction de l'école Candia se termine, sa réception sera prononcée ce trimestre.
- Les jardins familiaux aux Cannes ont été inaugurés le 29 octobre 2011,
- Le premier tronçon du chemin de Candia est aussi en cours de réalisation.
- La construction de la maison de quartier des Cannes a pris un certain retard du fait d'appels d'offres déclarés infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée, et les travaux devraient débuter dans le courant du troisième trimestre 2012 pour une livraison en 2013. Rappelons que ce bâtiment, outre sa construction en Haute Qualité Environnementale, vise l'objectif d'atteindre un niveau de performance énergétique permettant de produire autant d'énergie que celle nécessaire à son fonctionnement.

De nouvelles opérations seront lancées en 2012, il s'agit de :

- En matière scolaire :
 - La démolition des écoles des salines de type « Pailleron »
 - La reconstruction sur site de l'école des Salines
 - La construction de l'école Saint Joseph avec la cuisine centrale pour laquelle seront lancés les marchés de maîtrise d'œuvre.
 - L'aménagement du marché des Cannes
 - L'aménagement de la passerelle des Cannes qui doit relier le futur marché des Cannes à la maison de quartier. Cette opération sera réalisée simultanément avec la maison de quartier.
- En matière d'eaux pluviales :

Les inondations de mai 2008, ont mis en lumière les retards importants que connaît la commune en matière d'infrastructures hydrauliques. Un plan pluriannuel

d'investissements a été élaboré pour ces infrastructures. La municipalité a déjà entrepris des travaux importants avec la réalisation des bassins de rétention de la Madonuccia et de Budiccione, et la création de l'exutoire Sainte Lucie.

Dans le cadre de la convention ANRU, ces travaux de mise à niveau se poursuivent, c'est ainsi que la réalisation du premier bassin de rétention des eaux pluviales d'Alzo di Leva est en cours.

Au budget 2012, il sera proposé la création de trois nouveaux bassins de rétention à Alzo di Leva, au Finosello et un bassin de 40.000 m³ dans le quartier Cannes-Salines, pour lesquels les marchés de maîtrise d'œuvre seront lancés en 2012 .

La problématique hydraulique sur l'ensemble du quartier Cannes-Salines compte tenu des coûts importants qu'elle génère nous a amenés à solliciter nos partenaires financiers au-delà des montants prévus à la convention ANRU, c'est ainsi que sont sollicités pour le financement de ces opérations le FEDER, le PEI, et la CTC, et que la ville a candidaté dans le cadre du PAPI.

- En matière de logements :

Dans le centre ville, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'est achevée en 2011 après cinq années, les dossiers déjà instruits dans le cadre de cette convention feront l'objet de financements en 2012. Cependant les besoins sont loin d'être satisfaits en raison de l'importance du volume d'immeubles dégradés dans le centre ancien. La négociation d'une nouvelle convention qui prendra en compte les nouvelles directives de l'Anah : précarité énergétique et habitat dégradé, est en cours et devrait pouvoir se concrétiser dans le courant de l'année 2012.

b) Au titre des services à la population

- **Les services funéraires**, le Conseil municipal a délibéré le 28 novembre 2011 et a attribué la Délégation de Service Public relative à la création d'un crématorium, les travaux devraient débuter rapidement. L'extension du cimetière de Saint Antoine, et la construction de l'ossuaire ont été réalisés, 200 nouvelles concessions sont ainsi mises à disposition des familles en 2012.
- **L'amélioration de l'accueil des administrés**, la ville a fait l'acquisition en février 2011 de la Caserne Grossetti, conformément à l'acte d'achat, le paiement a été étalé sur trois ans, le budget 2012 enregistrera donc la deuxième échéance. Parallèlement après le diagnostic énergétique qui a été engagé sur ce bâtiment, il sera proposé au budget 2012 un plan d'aménagement des locaux.

c) L'amélioration du cadre de vie

La démolition de l'ancien collège du Finosello sera inscrite au budget de l'exercice 2012, et devrait se dérouler sur deux exercices. Son montant total est estimé à 5,5 M€, la CTC s'étant engagée à financer cette opération à hauteur de 80 %. Dans l'attente d'une programmation de l'aménagement de l'espace ainsi libéré, il sera installé sur le site un parking relais avec navettes d'accès au centre ville.

d) Le stationnement

Avec la signature de la DSP Parkings, et le début des travaux sous le square César Campinchi, l'offre de stationnement en centre ville devrait voir sa capacité augmenter en 2014.

La ville a engagé la restructuration, et l'extension de son parc de stationnement payant sur voirie. Afin de garantir l'équilibre financier global de ce secteur, il sera proposé au conseil municipal la création d'un budget annexe du stationnement ce qui facilitera l'individualisation des charges et produits liés aux structures de stationnement.

Ce budget annexe prendra en charge les dépenses de fonctionnement du service des horodateurs, et les charges de l'annuité de la dette relatives au financement de la construction des parkings. En recettes figureront, le versement de la part fixe et de la part variable prévues à la DSP Parking, les recettes liées aux horodateurs, les subventions éventuelles liées à la construction des parkings, et l'emprunt qui pour 2012 devrait s'établir à 4,8 M€

Par ailleurs, comme décidé par le conseil municipal dans sa délibération du 19 décembre dernier, la ville assumera par délégation de la CAPA la maîtrise d'ouvrage pour la création d'un parc relais de stationnement à l'entrée de la ville dans le secteur du Ricanto.

DEUXIEME AXE STRATEGIQUE : UNE VOLONTE REAFFIRMEE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

a) La qualité des eaux de baignade

En application de la directive 2006/7/CE du parlement européen et à la circulaire N°DGS/EA4/2009/389 du 30 décembre 2009, la Ville d'Ajaccio a attribué le marché d'étude du profil des eaux de baignade de ses 15 plages.

Ces profils consistent à identifier les sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignades d'une part, et de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme ainsi que les actions à conduire, d'autre part.

Ces études environnementales permettront d'estimer les risques de pollution, naturelle ou accidentelle, et de prendre les mesures préventives. Compte tenu des coûts importants, les études seront étalées sur trois ans.

Il faut noter qu'en 2011, 234 analyses des eaux de baignade ont été réalisées (138 dans le cadre des prélèvements obligatoires prélevées à travers le marché de l'ARS et 96 dans le cadre de prélèvements complémentaires). Toutes les plages ont un niveau de bonne qualité, et aucun incident n'a été de nature à fermer une plage durant la saison estivale 2011

b) La lutte contre les nuisances sonores

En complément de la démarche engagée en ce qui concerne l'occupation du domaine public, la Ville par l'intermédiaire de son service d'hygiène et de santé poursuivra sa politique de lutte contre les nuisances sonores, notamment, pendant la période estivale. La diffusion de musique amplifiée à l'extérieur est strictement limitée à certaines occasions et respectueuse des textes et du voisinage.

c) Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le conseil municipal a arrêté le PLU de la Commune. Il s'articule autour de 3 axes : préserver, valoriser et développer la qualité de notre ville pour assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants et à ses hôtes. Depuis cette date, le PLU est entré dans sa phase d'approbation, l'enquête publique est prévue en juillet 2012, l'approbation devrait intervenir en octobre, le PLU d'Ajaccio devrait donc être exécutoire fin octobre 2012.

d) La recherche de la performance énergétique

Le développement durable, c'est également être exemplaire en réalisant des travaux consacrant l'économie d'énergie.

Tel sera le cas de la construction de la maison de quartier des Cannes qui par, une conception répondant aux normes en Haute Qualité Environnementale, visera l'objectif d'atteindre un niveau de performance énergétique permettant de produire autant d'énergie que celle nécessaire à son fonctionnement.

Comme cela a déjà été dit plus haut, en vue de l'aménagement de la Caserne Grossetti, un audit énergétique est en cours.

Depuis 2011, la mise en application des principes d'économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public a été engagée, 6 000 points lumineux sont concernés, cette politique sera poursuivie en 2012.

e) L'intégration du développement durable dans toutes nos activités afin de construire une « éco-administration ».

Dans le cadre de l'Agenda 21 en cours d'élaboration, et piloté par la CAPA, la Ville d'Ajaccio a engagé sa contribution en mettant en œuvre des mesures susceptibles de réduire l'impact de l'activité de ses services et de ses agents sur l'environnement et d'agir pour un développement durable efficace.

A cet égard, la commune s'est engagée dans une politique de réduction des déplacements en voiture. Ainsi a été signée en 2010 avec la CAPA une convention relative aux déplacements des agents, avec prise en charge par la ville d'une partie du coût des tickets

de transports collectifs. Au 31 décembre 2011, ce sont 42 agents qui sont concernés, la promotion de cette mesure auprès des agents sera renforcée en 2012.

De même, la mise en place de la politique de stationnement répond aussi à cet impératif, ainsi l'aménagement de parcs relais en collaboration avec la CAPA permettra de limiter l'entrée de voitures en ville, ce qui contribuera à améliorer la qualité de l'air sur Ajaccio.

La politique de dématérialisation des pièces administratives et comptables a été entamée en 2011 et devra s'amplifier.

Cela passe aussi par l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans nos marchés publics, ainsi un certain nombre de marchés ont répondu à ces exigences en 2011,

Certains marchés dont l'objet ou les conditions d'exécution ont pris en compte le développement social. *Exemples : Travaux jardins familiaux, prestations de nettoyage du Musée Fesch, travaux de réaménagement chemin de Candia (article 14 CMP), Marché d'insertion église Saint Erasme (article 30 CMP).*

D'autres marchés ont intégré des critères ou définition en rapport avec des objectifs liés à l'environnement. Exemples : Impression du programme théâtre municipal (qualité papier recyclé), location de véhicules (valorisation du critère performance environnementale), location et maintenance de copieurs (critère aspects environnementaux, et développement de la dématérialisation), achat de denrées alimentaires (lots bio), fourniture papier de bureau (exigence 100 % papier recyclé).

Certains marchés ont pour objet l'analyse des répercussions à venir sur l'environnement, par exemple les relevés thermographiques de façades d'immeubles dans le cadre de l'OPAH...

f) S'appuyer sur le monde associatif

Il s'agit aussi d'établir dans le cadre de nos partenariats, notamment avec le monde associatif, l'intégration d'actions exemplaires de développement durable. Le partenariat de la ville avec l'APIEU (Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain) en est un exemple, comme les chantiers d'insertion pour l'entretien des plages.

g) Préservation du littoral

Les différentes tempêtes qui se sont succédé, ont attaqué les rivages, les infrastructures d'enrochements de la place Miot, et de la route des sanguinaires en particulier au droit du Canicciu ont particulièrement souffert, un programme de confortement de ces enrochements sera lancé en 2012 pour un montant qui devrait atteindre sur deux ans 1,5 M€

TROISIEME AXE STRATEGIQUE :
LA SOLIDARITE, LA CITOYENNETE ET LA PROXIMITE DU SERVICE PUBLIC

Dans un contexte marqué par la crise, la politique sociale de la Ville d'AJACCIO s'attache à venir en aide aux plus démunis et à renforcer le lien social et la solidarité entre tous les habitants.

Aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, la Ville d'Ajaccio met en œuvre, au quotidien, une action de solidarité déterminante en faveur de tous les ajacciens.

I – Malgré un contexte économique difficile, la Ville a continué de développer sa politique sociale.

a) Les actions en faveur des personnes âgées :

Les actions, menées essentiellement par le CCAS, contribuent au maintien à domicile comme le portage de repas pour cent personnes en moyenne, mais aussi à inciter les personnes retraitées à sortir : un thé dansant tous les quinze jours, des animations lors de la "semaine bleue", la rencontre intergénérationnelle, l'information et les loisirs dans "La Maison des Aînés"

Pour les personnes âgées connaissant des difficultés liées, notamment à l'isolement, une conseillère du Réseau Gérontologique Social du CCAS se rend à leur domicile pour procéder à l'évaluation de la situation. Selon le cas, elle accompagne la personne dans ses démarches administratives, veille à ce qu'elle bénéficie des droits sociaux et médicaux. Si nécessaire, un bénévole, formé à ce type d'écoute, se charge de venir en aide à la personne.

Depuis mai 2009, le CCAS, en partenariat avec une grande chaîne de distribution, organise la livraison de produits frais et d'épicerie aux personnes retraitées suivies dans le cadre du Réseau Gérontologique Social. Ce « panier de la solidarité » est distribué chaque semaine à toutes les personnes âgées dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté (90 bénéficiaires en 2010).

Se maintenir en bonne santé et conserver une bonne hygiène de vie sont les principaux objectifs des animations proposées par différents services municipaux : ateliers mémoire, prévention des chutes et des accidents domestiques, information sur la nutrition, sensibilisation au risque canicule...

b) Les actions en faveur des adultes en difficulté et des exclus :

La Ville apporte son aide financière pour l'accès aux droits fondamentaux :

- o **Santé** : prise en charge ou maintien de la complémentaire santé CMU pour les individus à très faibles revenus,

- **Logement** : en complément des dispositifs départementaux, aide pour le paiement des factures d'énergie, mise en place d'une garantie financière pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement sous forme d'un prêt d'honneur.
- **Nourriture et aides de première urgence** : Aides financières complémentaires à celles du Conseil Général et l'Épicerie éducative. Cette structure connaît une évolution très importante des demandeurs, notamment des personnes retraitées et des mères isolées avec enfants en bas âge.

A la demande des associations caritatives et humanitaires, la Ville d'Ajaccio avec le concours des services de l'Etat et du Département, avait ouvert en décembre 2004 le premier **abri de nuit** pour les sans-logis. En novembre 2005, cette dynamique a permis l'installation de structures mobiles sur un terrain mis à disposition gracieusement par la CPAM. Le CCAS de la Ville d'Ajaccio a assuré, avec ses partenaires institutionnels et associatifs, la gestion de l'abri de nuit durant les périodes hivernales jusqu'en mars 2009.

Compte tenu, d'une part, de la difficulté de recruter des personnels formés et motivés pour une période relativement courte (4 mois) et, d'autre part, pour permettre au CCAS de porter ses efforts sur les familles précaires et les personnes retraitées, il a été décidé de confier, depuis le 1er novembre 2009, la gestion intégrale de l'abri de nuit au Collectif inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE). Le Conseil Général de la Corse-du-Sud a continué d'apporter sa contribution financière équivalente à celle de la Ville d'Ajaccio, en complément des financements de l'Etat. La participation de la Ville est constituée, d'une part, de la prise en charge directe des frais de terrassement, d'aménagement et d'énergie à hauteur de 15 200 € et, d'autre part, d'une subvention pour le fonctionnement de la structure d'un montant de 14 800 €.

Cependant, compte tenu des besoins permanents en matière d'hébergement d'urgence, le CCAS de la Ville s'est engagé, dès 2006, aux côtés de la CLE pour bâtir un projet d'abri pérenne. La Ville d'Ajaccio a cédé pour l'euro symbolique à la société ERILIA un terrain à Mezzavia, pour permettre la construction de ce bâtiment. Avec un financement assuré, en majeure partie, par le FEDER et l'Etat, le Centre d'Hébergement d'Urgence ouvrira donc ses portes à la fin de l'année 2012 ou au début 2013 et la gestion sera confiée, vraisemblablement, à la CLE.

c) Les actions en faveur de la jeunesse et du lien social :

Il est indispensable de *conforter la place des jeunes dans la ville* par l'éducation, la prévention, la formation, le développement culturel, le sport, la sensibilisation au développement durable.

Il faut agir de manière simultanée pour :

- améliorer leur vie quotidienne en prévenant la délinquance et en organisant l'accès de tous à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs,
- encourager le développement économique et l'emploi.

Dans cette perspective, plusieurs actions de sensibilisation sont menées :

- **Santé** : prévention sur les toxicomanies et sensibilisation à l'hygiène alimentaire et à la nutrition. A noter que depuis décembre 2008, la Ville d'Ajaccio a le privilège d'appartenir au réseau français des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Par cette adhésion, garante d'un label qualité en matière de santé, elle entend renforcer et valoriser son action en faveur d'une meilleure qualité de vie de l'ensemble de ses habitants.

- **Citoyenneté** : rendre les jeunes acteurs de manifestations citoyennes (Droits de l'Enfant, Marché des Jeunes)
- **Prévention** : Dans le cadre de sa politique générale de cohésion sociale et d'animation des quartiers, la Ville d'Ajaccio développe des animations à l'attention de tout public et des jeunes en particulier.
Depuis trois ans, le CISPD a formé et mis en place des Equipes de Prévention Territorialisée qui mettent en œuvre des programmes dans plusieurs secteurs de la Ville
 - Secteur des Cannes : Réhabilitation d'une ancienne école maternelle par un Chantier éducatif piloté par la Falep pour le transformer en centre d'animation sociale ;
 - Secteur St-Jean – Octroi : Poursuite de l'aménagement de la place de St. Jean, dite « A Piazzeta », avec des jeunes du quartier : installation de bancs et de clôture autour des jeux pour enfants, cheminement piétonnier...
 - Secteur de Pietralba : Création d'une comédie musicale avec des jeunes de l'association du quartier.L'ensemble de ces projets sont cofinancés par le CISPD et la Ville.
Pour l'année 2012, les projets des EPT seront remis au CISPD fin mars et ne sont pas encore connus.
- **Insertion et formation professionnelles** : En relation avec la Mission Locale et la Maison de l'Emploi, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans des parcours de formation, de recherche d'emploi ou de stage.
- Par ailleurs, la Ville d'Ajaccio poursuit l'action du **Dispositif de Réussite Educative** visant à lutter contre l'échec scolaire d'enfants en difficulté par une approche globale prenant en compte l'environnement scolaire et familial de l'enfant. Ce dispositif concerne quatre grands quartiers : Cannes/Salines, St. Jean et Jardins de l'Empereur. Au cours de l'année 2011, 149 enfants ont été accueillis. L'animation d'un réseau de professionnels, piloté par le coordonnateur du Dispositif, a permis de consolider les partenariats avec l'Education Nationale, le Conseil Général, la FALEP et les services éducatifs spécialisés (CMSP, CMPP...).
- **Favoriser la participation des habitants et le lien social** : en soutenant notamment, les actions portées par les associations de quartier et les structures existantes, . A cet égard, l'agrément de la Maison de Quartier de St Jean par la CAF en centre social et la création récente du centre social des Salines témoignent de cette volonté d'ouvrir des espaces d'expression et de loisirs aux habitants et offrir de bonnes conditions d'accueil aux associations dans des locaux adaptés.
Dans l'attente de l'ouverture de la future maison de quartier des Cannes en 2013, et afin de répondre à la demande de nombreux habitants, la Ville d'Ajaccio a décidé de créer un centre d'animations sociales dans les locaux de l'ancienne école maternelle pour y développer des activités pour tous les publics.
Depuis dix ans, dans le cadre de la Politique de la Ville, des actions d'accompagnement à la scolarité, des animations sportives et culturelles sont menées

dans ce quartier, en particulier avec le concours du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Si de nombreux enfants et adolescents bénéficient de ces actions tout au long de l'année, il est nécessaire d'offrir un lieu d'accueil pour permettre à l'ensemble des habitants de se retrouver pour échanger et pour organiser des animations collectives. Ce centre d'animations sociales a pour vocation à renforcer le lien entre les générations, à favoriser la citoyenneté et à contribuer au bien vivre ensemble.

II – La Ville poursuivra son effort de solidarité en faveur de tous les ajacciens.

a) Pour que chacun puisse avoir une chance de trouver ou de retrouver sa place dans la cité, la Ville s'engage à mieux soutenir, dans la dignité et le respect, ceux qui en ont le plus besoin.

- Consolider le Réseau Social Gérontologique et ses actions d'aide à la personne âgée.
- Permettre à davantage de familles d'accéder à l'Épicerie Éducative et de bénéficier de l'accompagnement nécessaire.
- Poursuivre et augmenter le nombre de bénéficiaires de la distribution de produits frais.
- Développer l'information sur les droits sociaux et permettre leur égal accès à tous par le travail en réseau des services sociaux et de proximité. Les Maisons des Services Publics constituent, à cet égard, un lieu d'information, d'orientation et de conseil pour tout public.

b) Faire de la prévention une préoccupation quotidienne.

- Contribuer à améliorer la santé par des actions de sensibilisation et de prévention avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé et l'Atelier Santé – Ville,
- Renforcer les partenariats avec le CISPD et les associations pour des actions globales et concertées de prévention de la délinquance dans tous les quartiers. A cet égard, la Ville soutient les projets des Equipes de Prévention Territorialisées créées par le CISPD et qui réunissent les acteurs de terrain des différents quartiers.
- Rencontrer les habitants, rechercher ensemble les voies et moyens du mieux vivre ensemble.

c) Rendre les animations plus accessibles et innovantes.

- Développer et diversifier les actions socioculturelles dans les Maisons de Quartier
- Favoriser la participation des habitants dans la vie de leur quartier.
- Développer des rencontres intergénérationnelles et renforcer le lien social (actions citoyennes, transmission de la culture et de la mémoire...).

d) Améliorer le quotidien par des activités éducatives.

- Consolider le Dispositif de Réussite Éducative.
Malgré un désengagement de l'Etat, la Ville a décidé de poursuivre les actions en faveur des enfants en difficulté et en mettant l'accent sur le suivi individuel des enfants et de leurs familles.
- Encourager les comportements citoyens des jeunes par des activités sportives et culturelles.

La Ville d'Ajaccio poursuivra sa démarche partenariale avec tous les acteurs institutionnels et associatifs. Elle favorisera la recherche de réponses nouvelles, souples et adaptées aux besoins des habitants pour que chaque citoyen soit reconnu dans sa dignité et qu'il trouve sa place dans la Cité.

III - Accessibilité et occupation du domaine public

Faciliter la ville aux personnes handicapées est une préoccupation majeure de la municipalité. En signant la charte "VILLE - HANDICAP" le 21 avril 2011, la Ville d'Ajaccio a souhaité exprimer clairement son engagement à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap (mental, moteur, psychique, sensoriel) en améliorant les conditions de leur autonomie, par des actions et réalisations concertées entre la Ville et ses habitants regroupés au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

La rédaction de la Charte s'est inscrite dans un cadre de travail collectif en partenariat avec les associations de personnes handicapées et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) qui est en charge de l'aménagement de l'espace communautaire et, en particulier, de l'organisation des transports urbains et de l'amélioration des déplacements.

La Charte est un document-cadre qui engage la Ville d'Ajaccio à donner aux personnes en situation de handicap leur place dans la cité en prenant des mesures concrètes pour répondre à leurs attentes dans tous les domaines de la vie quotidienne (accessibilité, circulation, transports, enfance, information, éducation, culture, sports, loisirs, logements, emploi, vie à domicile...).

Depuis la fin de l'année 2011, la Ville a entrepris un diagnostic d'accessibilité de tous ses établissements recevant du public (ERP) en commençant par les écoles et les crèches.

QUATRIEME AXE STRATEGIQUE : DYNAMISER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE

a) Art et Culture :

L'envergure culturelle de la Ville s'est accrue en 2010 par l'ouverture de l'Espace Diamant et la réouverture du musée Fesch, un évènement majeur au niveau national,

Un partenariat renouvelé et accru avec la CTC, permet le financement à 70 % des dépenses engagées tant au niveau du spectacle vivant, que des manifestations du Musée Fesch, seul musée des beaux arts de Corse.

La ville a par ailleurs ratifié la charte de la langue Corse de la CTC, des actions spécifiques ont déjà été mises en œuvre pour valoriser et développer l'usage de notre langue. Ces actions seront multipliées en 2012.

b) Sport :

2012 sera marqué par la poursuite du chantier de la construction de la Halle des sports du Stiletto, qui du fait d'aléas extérieurs a pris du retard, et dont la réception devrait être prononcée en 2013.

Cet équipement multi activités capable d'accueillir aussi bien des compétitions sportives que des manifestations culturelles d'envergure prendra de par sa conception et sa capacité un caractère régional.

En concertation avec la CTC et la CCI, des avancées significatives ont eu lieu pour la création prochaine d'une base nautique au Ricanto.

c) Jeunesse :

Avec le succès que connaissent les CLSH de la ville, l'offre à destination des accueils de loisirs maternel et primaire sera maintenue et développée. Cette offre sera étendue à destination des adolescents en 2012.

d) Petite Enfance :

Chacun des établissements s'engage dans un programme d'actions de prévention et de promotion de la santé (journées d'informations thématiques, point info parents, etc.) plaçant les parents et la famille au cœur de ces préoccupations.

La Ville poursuit le développement de son réseau de structures d'accueil sur l'ensemble de son territoire ; elle a acté pour les années à venir la création de soixante places de crèches supplémentaires dans le cadre du contrat petite enfance qui la lie à la CAF, les études sont actuellement en cours.

e) L'Europe et les partenariats inter communautaires :

La ville est impliquée dans quatre projets financés dans le cadre du programme transfrontalier Italie – France maritime.

- **ARCIPELAGO MEDITERRANEO**

Programme en partenariat avec Cagliari, Portoferraio, le Musée National des Arts et des Traditions Populaires et le Musée de la Corse.

La ville travaille sur ce projet en partenariat avec l'OMT sur le développement de produits touristiques

- **UCAT - Unione Città dell'Alto Tirreno**

Programme en partenariat avec les Municipalités de Gènes, de Livourne, de Cagliari, les associations de Municipalités de la Toscane, de la Ligurie, de la Sardaigne.

La ville travaille sur ce projet en partenariat avec la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, l'AFPA et ACTA VISTA.

La réhabilitation de l'église Saint Erasme dans le cadre d'un chantier d'insertion est actée.

- **BONESPRIT**

Programme en partenariat avec la Province de Lucca – Capofila, la Province de Livourne, la Province de Massa Carrara, la Province di Pise (Comune di San Miniato), la Province di Grosseto, la Comune di Sarzana (Province de La Spezia), la Province de Savona. La ville travaille sur ce projet en partenariat avec la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes et l'OMT sur le recensement de tous les biens immobiliers et mobiliers en relation avec Napoléon et la famille Bonaparte, la Numérisation du fonds Napoléon de la Bibliothèque Municipale, et l'organisation, en juin 2012, d'une semaine napoléonienne

- **ODYSSEA CORSICA**

Programme de partenariat qui réunit la Corse, la Sardaigne, la Toscane et la Ligurie, il a pour objectif de créer un réseau unique de cités portuaires et territoires labellisés ODYSSEA utilisant conjointement les nouvelles technologies d'information et de communication.

Au sein de ce projet, tous les acteurs économiques du territoire seront associés et impliqués.

Il vise à créer, structurer, promouvoir un itinéraire culturel Européen Mer & Terre (label du Conseil de l'Europe) qui va de port en port et du port vers les terres. L'ambition est de « mettre en scène » de façon innovante et dans le respect de notre culture et environnement, quatre thématiques d'escale relevant nos savoir-faire, nos richesses culturelles, nautiques, oeno-gastronomiques, patrimoniales, naturelles, identitaires... les liens historiques entre la mer, nos cités portuaires et les villages ruraux.

CONCLUSION

Au-delà de son seul rôle de programmation budgétaire annuelle, ce débat est, à nos yeux, un véritable outil de prospective.

Et cette vision sur plusieurs années est indispensable dans le climat économique actuel, fait de raréfaction des ressources pour les Collectivités ; les dotations de l'Etat sont en baisse obligeant chaque institution à retrouver des marges de manœuvre dans son propre fonctionnement.

L'incertitude liée à ces recettes, doit nous inciter à rechercher des marges de manœuvre ailleurs que dans nos ressources fiscales et imaginer une action publique de qualité qui progresse en efficacité.

A ce titre, il nous reste des pans entiers de mutualisation à imaginer et à mettre en œuvre, au sein des services municipaux et intercommunaux.

L'administration de demain n'est pas « plus » d'administration mais « mieux » d'administration.

Le Budget 2012 s'inspire largement, comme ceux qui l'ont précédé et ceux qui le suivront, de cette philosophie.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et après un large débat au cours duquel sont intervenus :
**M. M. PARODIN, SBRAGGIA, LAUDATO, MARCANGELI, BASTELICA, PA
LUCIANI, M. Le Maire, M.M. PANTALONI, COMBARET, AMIDEI, CERVETTI.**

PREND ACTE

- des **Orientations Budgétaires, exercice 2012**, telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois, et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120305-2012_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2012